

à Nanne
courrier suivie

Direction des Opérations
Service Travaux Tiers et Urbanisme
Site d'Angoulême
62 rue de la Brigade RA
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

LP : 2L 007 222 0473 1



À l'attention de Madame/Monsieur le MAIRE
Commune de AUSSAC-VADALLE
61 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

NOS RÉF. CEI / RPL / KS / CEI20-237b/ R-PECA-2020-RA-IM-16_02
INTERLOCUTEUR David POINTERAU Tel : 05 45 24 23 09 ou 06 66 75 91 84
ou BLG-GRT-DO-PECA-GDER-ENV@grtgaz.com
OBJET Informations sur les canalisations de transport de gaz naturel haute pression de GRTgaz
COMMUNE AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le 30/06/2021

Madame, Monsieur le Maire,

GRTgaz est propriétaire d'au moins une canalisation de transport de gaz naturel enterrée traversant le territoire de votre commune.

Les canalisations constituent le moyen le plus sûr pour transporter du gaz naturel. Toutefois, nos ouvrages sont vulnérables aux agressions extérieures et sont susceptibles en cas de dommage de générer des risques importants pour les populations voisines. La prévention des accidents nécessite une vigilance collective à proximité de nos canalisations de transport.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, GRTgaz réalise des Études de Dangers qui dimensionnent les zones et effets possibles en cas de dommages aux ouvrages de transport de gaz naturel haute pression à l'intérieur desquelles les activités doivent être maîtrisées.

Suite à ces études quinquennales de danger, GRTgaz a réalisé l'envoi de courriers aux propriétaires dont les parcelles sont traversées par ces ouvrages et qui sont concernés par la mesure compensatoire d'information des riverains, afin de leur communiquer les bonnes pratiques et les risques potentiels existants.

Toutefois, malgré des recherches approfondies auprès de l'administration, certains de ces courriers n'ont pu être remis aux propriétaires concernés (adresse inconnue, propriétaire inconnu, succession en cours...).

Nous rappelons que l'agression ou la simple éraflure d'une canalisation de gaz naturel haute pression peut avoir des conséquences graves. Dans le meilleur des cas, des réparations pour un montant conséquent voire une coupure d'alimentation. Dans les situations les plus graves, des dommages matériels sur les biens ou accidents corporels sur les personnes.

Vous trouverez dans la plaquette jointe les informations utiles et le rappel des démarches à accomplir en cas de projet de travaux. Nous rappelons qu'il est obligatoire de consulter le site www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr afin de réaliser des travaux en toute sécurité.

Nous vous demandons donc de bien vouloir communiquer ces informations, dont la plaquette en pièce jointe, aux propriétaires des parcelles suivantes sur votre commune :

Section ZM n° 0101

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Julien ALBERT
Le Responsable du Département
Maintenance, Données & Travaux Tiers

PJ : - Plaquette « Riverains de parcelles traversées par une canalisation GRTgaz »
 - Fiche réflexe